

# VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

78605 CEDEX - YVELINES

-----

Le 13 Février 2019

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019** **(article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

### **Situation économique générale**

Même si elle est parfois éloignée des préoccupations locales, la situation économique générale affecte l'environnement économique de la Commune, sa relation financière avec l'Etat et impacte les décisions locales.

Au troisième trimestre 2018, le PIB français a crû de 1,5 % sur un an. Mais cette progression résulte surtout de la croissance au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (+ 0,7%) contre + 0,2 % aux premier et deuxième trimestres et 0,3 % au troisième trimestre.

En dépit de cette croissance atone, le chômage a diminué d'1,5 % au cours de l'année dernière passant de 9,2 % en 2017 à 9,1 % en 2018.

L'année 2018 a également été marquée par le retour de l'inflation qui a atteint 2,2 % en novembre 2018 sous l'effet de la hausse continue des cours du pétrole avec un pic en octobre 2018.

Enfin, l'endettement public atteint au troisième trimestre 2018 : 2 322,3 milliards d'euros soit 99,3 % du PIB. Ce qui dans un contexte où les taux d'intérêts sont bas peut être inquiétant, les taux d'intérêts actuels ne pouvant que progresser.

Avec la crise des gilets jaunes qui rythme l'actualité depuis mi-novembre et le contexte géopolitique actuellement instable en Europe et notamment les négociations autour du Brexit, de nombreuses incertitudes pèsent donc sur une éventuelle reprise de la croissance en France en 2019.

## **I. Les dispositions législatives impactant les collectivités locales**

### **1) Présentation de la loi de finances 2019**

La loi de finances 2019 a été établie sur la base de prévisions de croissance de 1,7 % et d'un déficit public de l'Etat qui s'aggraverait à 3,2 % du PIB en 2019 (après 2,7 % en 2018) sous l'effet notamment de la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse des cotisations sociales (0,9 % du PIB).

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ne baissent plus. Pour mémoire, ils ont baissé de près de 11,5 milliards entre 2014 et 2017. Leur montant stagne néanmoins, ce qui a pour conséquence une poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Commune.

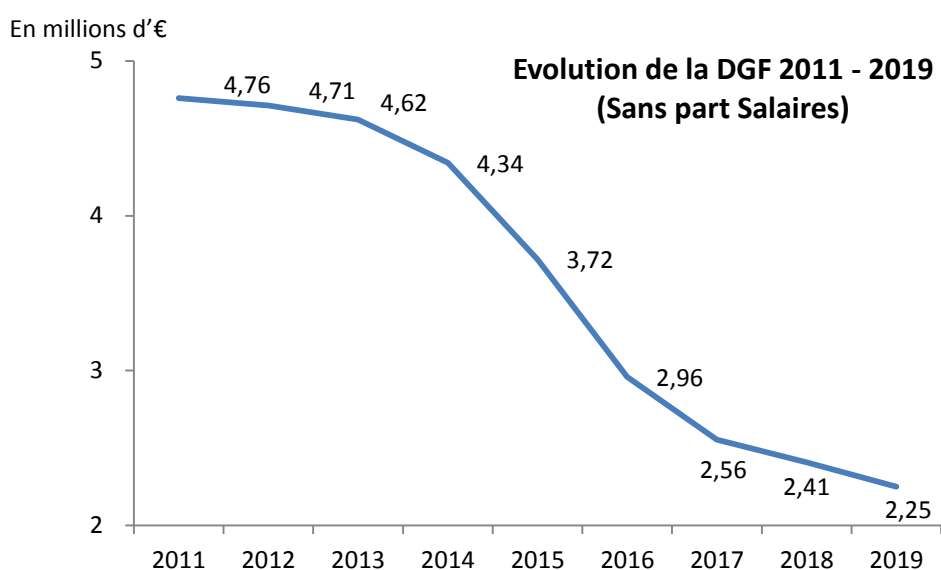
Une part de la DGF est en effet dédiée à la péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) et ces dotations, elles, progressent. Elles représentent désormais plus du tiers de la DGF des communes contre 15 % en 2007.

Pour financer cette péréquation, les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen national, ce qui est le cas de la Commune, subissent un écrêtement de leur DGF.

La DGF de Maisons-Laffitte sera donc en 2019 ponctionnée d'environ 150 K€. Par contre, la Ville ne souffrira pas d'une baisse de la DGF liée à la diminution de sa population contrairement à l'année dernière où cette baisse s'est élevée à - 43,5 K€. La population Mansonnienne a en effet progressé de 80 habitants lors du dernier recensement.

La DGF de la commune est donc estimée à 2,250 M€ en 2019.

Le tableau, ci-après, montre l'évolution de la DGF depuis 2011 (la dotation de compensation part salaires perçue par la CASGBS depuis 2016 a été soustraite).



Il faut enfin noter que le Président de la République a annoncé en novembre dernier une réouverture de la réforme des règles de la DGF au cours de cette année.

## **2) La réforme de la taxe d'habitation**

La loi de finances pour 2018 supprime sur trois ans la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Cette réforme s'est traduite par une première baisse de 30 % en 2018, qui sera de 65 % en 2019 et se terminerait par une exonération totale en 2020. A noter que cette mesure ampute, chaque année, les recettes de l'Etat de 10,1 milliards d'euros.

Le chef de l'Etat a par ailleurs annoncé qu'il comptait à terme supprimer la taxe d'habitation pour l'ensemble des Français. Le coût global de cette suppression totale serait alors compris entre 21 et 24 milliards par an.

Cette suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages au niveau national, touchera 35 % des mansonniens. En 2020, 42 % des foyers seront exonérés (7% l'étaient déjà avant la réforme) et 58 % des mansonniens continueront de payer la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est la **première ressource de la Commune**. Elle contribue chaque année au financement des actions de la Commune pour plus de 10,5 millions d'euros **soit près du quart du budget de fonctionnement de la Commune**.

L'avenir de cette taxe est donc un enjeu majeur pour notre Commune. En novembre dernier, le 1<sup>er</sup> ministre lors du congrès de l'Association des Maires de France avait indiqué que les discussions sur la « remise à plat » de la fiscalité locale débuteraient mi décembre. Deux mois plus tard, rien ne se profile. Autrement dit, il apparaît guère probable que le gouvernement puisse présenter un projet de réforme abouti au printemps comme cela était annoncé initialement.

### **3) La revalorisation des bases**

La revalorisation des bases fiscales est désormais égale au taux de variation, entre novembre N-2 et novembre N-1 de l'indice des prix à la consommation. L'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 étant de 2,2 %, les bases fiscales seront revalorisées d'autant.

## **II. Les orientations en fonctionnement**

L'objectif pour l'élaboration de la section de fonctionnement est de maîtriser la masse salariale et les charges à caractère général de manière à dégager un autofinancement suffisant pour réaliser des opérations structurantes pour la Commune.

### **En dépenses :**

#### **1) Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune.

Elles devraient rester quasi stables en 2019, en dépit :

- de la croissance des dépenses d'informatique (+ 100 K€) :
  - En 2019, l'abonnement pour la sécurisation des données est renouvelé (35 K€) mais pour une période de trois ans. Tous les trois ans, le budget enregistre une hausse qui permet en fait sur la durée de réaliser des économies.
  - Certains contrats de maintenance auparavant imputés en investissement sont désormais constatés en fonctionnement (48 K€).
  - Déploiement de la dématérialisation (9 200 €)
- de la passation d'un contrat avec une entreprise extérieure pour le désherbage du cimetière (21 K€)

D'autres dépenses seront elles en diminution et notamment les dépenses de restauration scolaire. Le retour à la semaine de 4 jours a fait diminuer la fréquentation de la restauration scolaire municipale tout particulièrement le mercredi. Les dépenses d'achat de repas devraient donc diminuer en 2019 de l'ordre de 60 000 € soit 10 % de leur montant en 2018 (600 K€).

Ce phénomène se reproduit évidemment également en recettes dans des proportions équivalentes mais avec un impact plus important compte tenu que les recettes intègrent non seulement la fourniture de repas mais également tout le service qui l'accompagne.

	BP 2018	Prévisions BP 2019	BP 2019 / BP 2018
011 Charges à caractère général	9 453 501	9 470 000	0,17%

## 2) Les dépenses de personnel

Pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, la Commune a été contrainte d'adapter le pilotage de sa masse salariale. Représentant 51 % des dépenses de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu de tous les jours.

Sur les trois derniers exercices, les charges de personnel ont été maîtrisées et n'ont augmenté que de 0,88 % soit + 392 488 € alors que de nouvelles contraintes se sont imposées à la Commune : révision des grilles indiciaires et reclassement de certains grades, réévaluation du point d'indice en juillet 2017 ...

Quelques exemples qui ont permis à la Commune de maîtriser ce poste de dépense :

- Réflexion sur le fonctionnement des services pour évaluer la nécessité de remplacer tout agent quittant la collectivité dans le cadre d'un départ à la retraite ou mutation,
- Mise en place de tableaux de bords pour un suivi mensuel des différents postes composant la paie (heures supplémentaires, remplacement ...).
- Développement d'une politique de reclassement et de prévention pour permettre aux agents ne pouvant plus remplir certaines missions sur leur poste d'origine du fait de problème de santé, d'être affectés sur des postes vacants.

	BP 2016	BP 2017	Evolution 2016-2017	BP 2018	Evolution 2017-2018
Montant inscrits	18 657 649	18 755 330	0,52%	18 747 000	-0,04%
Montant consommé	17 829 685	18 063 367	1,31%	18 222 183	0,88%

La masse salariale 2019 restera maîtrisée mais de nouvelles contraintes exogènes s'imposeront à la Commune :

- Suspendu en 2018, le dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » est réactivé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Mis en place pour reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires sur plusieurs années et améliorer leur perspective de carrière, le **PPCR** se traduit par :
  - Des mesures indiciaires avec une refonte des grilles de l'ensemble des agents
  - Un reclassement des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants
- L'évolution des rémunérations liée aux avancements d'échelon, promotion ...

Des créations de postes seront proposées, notamment pour la Police Municipale avec un renforcement des équipes pour mettre en place une brigade de nuit et pour l'informatique avec un technicien supplémentaire pour accompagner le déploiement de la dématérialisation.

Evolution prévisionnelle des effectifs :

	2018	Au 1/01/2019	Au 31/12/2019
<b>Effectif total</b>	656	657	661
<b>Postes permanents</b>	521	523	527
<b>Postes non permanents</b>	135	134	134
<b>Equivalent temps plein</b>	<b>477,01</b>	<b>479.18</b>	<b>483.18</b>

Il sera proposé d'inscrire au budget 2019 une progression d'1 % des dépenses de personnel.

	BP 2018	Prévisions BP 2019	BP 2019 / BP 2018
012 Dépenses de personnel	18 755 000	18 942 550	1%

### **3) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)**

Le montant du FPIC 2019 au niveau national est maintenu désormais à hauteur d'un milliard d'euros.

Pour la Commune, le FPIC est calculé au niveau du territoire intercommunal de la CASGBS puis réparti entre l'EPCI et les communes membres.

Il est donc calculé depuis 2016 au niveau de la Communauté d'Agglomération qui a des critères d'éligibilité et un nombre d'habitants foncièrement différent de notre Communauté de communes antérieure, ce qui a eu pour effet de diminuer très fortement le FPIC payé par la Commune depuis 2016, même si celui-ci a légèrement augmenté sur les deux derniers exercices.

Pour Maisons-Laffitte, son montant devrait peu évoluer en 2019. Il est néanmoins, par prudence, fixé à 800 000 € au budget 2019 comme c'était le cas au budget 2018.

Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sera stable à 3 410 688 € (montant identique depuis 2014).

Le chapitre 014 évoluera de la manière suivante :

	BP 2018	Prévisions BP 2019	BP 2019 / BP 2018
Atténuations de produits (chap 014)	4 210 688	4 210 688	0,00%

### **4) Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante où l'on retrouve principalement les subventions vont connaître une progression en 2019 :

- Lors du conseil municipal du 25 juin 2018, un avenant à la convention de partenariat a été voté afin de modifier le mode de calcul de la subvention allouée à la crèche Duverdy ce qui a eu pour effet de réévaluer de plus de 70 000 € le montant de celle-ci.
- La subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maisons-Laffitte s'élèvera à 460 000 € contre 300 000 € en 2018. Cette augmentation exceptionnelle qui concernera seulement l'année 2019 est essentiellement liée à des dépenses de personnel (agents du SSIAD non transférés au groupe VIVALTO) et des mouvements d'inventaire et d'amortissements.

Néanmoins d'autres subventions sont en diminution comme celle allouée à l'office de tourisme. Dans le cadre des manifestations organisées autour de la célébration des années en 8 et notamment l'organisation d'un bivouac napoléonien en mai 2018, la subvention allouée à l'office de tourisme avait été augmentée de 30 000 € pour faire face à l'organisation de ces événements. En 2019, la subvention revient à son montant initial soit 158 000 €.

Les évolutions des subventions ci-dessus citées vont faire varier le chapitre 65 dans les proportions suivantes :

	BP 2018	Prévisions BP 2019	BP 2019 / BP 2018
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 641 772	2 870 000	8,64%

## **5) Les charges exceptionnelles : le logement social et l'application de la loi SRU**

La Commune totalise 1 268 logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le prélèvement annuel de solidarité, d'un montant d'environ 430 000 euros, majoré de 100 % au titre du carencement pour la période 2018, 2019 et 2020, devrait donc s'élever à environ 860 000 euros pour les années 2019 et 2020.

Cependant, la Commune n'aura pas à acquitter de prélèvement en 2019. En effet, la Commune dispose d'un reliquat de dépenses déductibles de 879 366 €. Il s'agit de moins-values sur cessions constatées les années précédentes et du versement d'une première part de la subvention pour surcharge foncière consentie au titre de l'opération de la rue de Lorraine en 2017.

Poursuivant sa politique de soutien au logement social, l'inscription de 1 500 000 euros est envisagée au budget primitif 2019. Il s'agit de la première part de la subvention pour surcharge foncière accordée à la Société d'Economie Mixte de la Commune (SAEM) pour l'opération Guynemer/Solférino, Résidence Arnaud Beltrame.

## **6) Des charges financières en diminution**

L'encours de dette diminue et donc naturellement le montant des intérêts payés sur le capital restant dû également. En 2019, la Commune inscrira des charges financières légèrement supérieures à 100 000 € contre 116 721 € inscrits au budget 2018.

## **7) Le transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2020**

La loi NOTRe contraint les communes à transférer leurs compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération dont elles sont membres. La Commune assure à l'heure actuelle la compétence eaux pluviales sur le budget principal avec des dépenses annuelles hors personnel de l'ordre de 90 K€ mais également la réalisation en investissement d'infrastructures spécifiques comme la création de réseaux séparatifs ou de déversoirs d'orages.

Dès 2020, ces dépenses seront prises en charge par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

## **En recettes :**

### **1) Les recettes fiscales**

Les bases fiscales restent dynamiques et ont connu en 2018 une progression de 0,5 % hors revalorisation annuelle en Loi de Finances.

	Bases définitives 2018	Produit attendu 2019	Rappel produit BP 2018
Taxe d'habitation	60 750 176	10 929 677	10 620 815
Taxe foncière propriétés bâties	47 968 256	7 470 210	7 280 040
Taxe foncière propriétés non bâties	70 512	99 249	98 577
<b>Total</b>		<b>18 499 135</b>	<b>17 999 432</b>

L'attribution de compensation versée par la CASGBS restera quant à elle stable à 7 056 700 €.

## **2) La dotation de l'Etat en baisse**

La DGF a été estimée à 2 250 000 €.

## **3) Des droits de mutation en hausse (+ 200 K€)**

Même si cette recette est aléatoire, le secteur de l'immobilier reste dynamique. Compte tenu de la moyenne sur les cinq dernières années, il est proposé d'inscrire une recette de 2,4 M€ (+ 200 K€ par rapport à 2018).

2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
1 662 340	2 543 778	2 431 446	2 748 473	2 802 545	2 437 716

## **4) La réforme des rythmes scolaires conduit à une baisse des recettes**

Depuis la rentrée 2018, les écoliers travaillent 4 jours par semaine sur un rythme identique à celui de 2015. Ainsi la Commune perd les recettes du fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (- 59 K€) et les recettes de la Caisse d'Allocations familiales (- 30 K€) qui correspondaient au soutien au titre des temps d'activités périscolaire (TAP).

En outre, comme cela a été évoqué précédemment en dépenses, la fréquentation de la restauration scolaire est en baisse le mercredi. La Ville va voir cette recette diminuer de 100 000 € en 2019.

## **Conclusion de la section de fonctionnement :**

Les marges de manœuvre de la Commune restent très contraintes du fait des efforts importants demandés dans le domaine du logement social et de la poursuite de la baisse de la DGF. Néanmoins, la maîtrise de notre masse salariale et la bonne tenue des droits de mutation nous permettent de continuer à dégager un autofinancement en rapport avec le besoin de financement de la section d'investissement.

## **III. La programmation des investissements**

En 2019, la Commune devrait voir ses dépenses d'équipement s'élever à plus de 23 millions d'euros contre 22,144 millions au BP 2018.

Ces investissements peuvent être scindés en trois grandes catégories :

- Les investissements récurrents qui consistent au renouvellement des matériels existants et à l'entretien du patrimoine immobilier.
- Les opérations qui se déroulent sur une année civile et qui sont ponctuelles.
- Les opérations pluriannuelles qui par leur ampleur, s'étalent nécessairement sur plusieurs années.

### **Les investissements récurrents**

Parmi les investissements les plus significatifs on peut citer pour :

- **Le secteur scolaire**
  - La mise en carrelage des escaliers de l'école Mansart (60 K€)
  - Le remplacement d'une des portes d'accès de l'école Alain/Ledreux (25 K€)

- **Le secteur des sports**

- Les travaux de reprise de la structure du dojo suite à son affaissement partiel (200 K€)
- Au CSC : la mise en place de cylindres électroniques afin d'en sécuriser l'accès (50 K€)

- **Le secteur de la culture**

- La réfection de la façade de l'église Saint-Nicolas côté rue de la Muette (70 K€)
- Le renouvellement des panneaux d'exposition (55 K€)

- **Le secteur de la petite enfance**

- La poursuite du renouvellement des huisseries de la crèche des Petits Champs (90 K€)
- La réfection de l'étanchéité des terrasses de la crèche de la Muette (45 K€)

- **Le secteur social**

Le remplacement des bacs de douche des 74 studios de la résidence autonomie (100 K€)

- **Le secteur hippique**

La réhabilitation de l'écurie sis 6 bis avenue Béranger (180 K€)

D'autres investissements seront réalisés dont notamment :

- Le remplacement des chéneaux en zinc de la toiture de la halle du marché (130 K€)
- La pose de bâches géotextiles sur les 487 concessions reprises au cimetière ces dernières années afin de lutter contre les mauvaises herbes (55 K€)
- La reprise de l'étanchéité d'une partie des toitures de l'immeuble du 54 rue du Tir (230 K€)
- Le remplacement du système de sonorisation de la salle du Conseil Municipal (72 K€)

### **Les opérations ponctuelles**

- La réfection de la 2<sup>nd</sup>e partie de la rue du Maréchal Foch entre la rue de la République et la rue de la Procession (350 K€) avec également l'enfouissement des réseaux (260 K€ imputés en fonctionnement)
- Création d'un parking de 50 places rue du Bac (200 K€)
- Installation d'un éclairage sur le terrain de rugby de l'Île de la Commune (240 K€)
- La réalisation d'un éclairage subaquatique du bassin extérieur du centre aquatique et de ses abords (84 K€)
- L'acquisition du 8 rue de la Muette dans le cadre de la procédure d'expropriation (911 K€)

### **Les opérations pluriannuelles**

L'équipe municipale poursuit la programmation de plusieurs grands projets :

- La construction d'un nouvel équipement sportif
- Un Espace Culturel sur l'emplacement de la salle Malesherbes
- La restructuration de l'espace lanchelevici

Sur ce dernier point, la Commune va, dans un premier temps, procéder à la démolition du bâtiment existant compte tenu des risques avérés d'effondrement de ce bâtiment. Parallèlement, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimé à 25 000 € a été publié en janvier. Il permettra d'établir le programme détaillé des travaux et servira de base au futur marché de maîtrise d'œuvre.



En 2019, la Commune réalisera également la construction d'un centre de loisirs sur le site de l'école Clos Lainé, permettant d'accueillir davantage d'enfants avec des fonctionnalités plus adaptées aux enfants de moins de 6 ans. Ces travaux sont estimés à 2 M€.

Enfin, la Commune poursuivra :

- Les travaux de sécurisation des établissements scolaires et de la petite enfance avec l'installation de déclencheurs d'alerte (155 K€)
- Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux programmés dans le cadre de l'Ad'Ap voté par le Conseil Municipal en juin 2015
- La fin des travaux d'aménagement du site des carrières Molière (150 K€)
- L'extension du réseau de fibre optique municipal et son renforcement (123 K€)

## **Les recettes pour financer ces projets :**

- **Les subventions :**

Des dossiers seront déposés en cours d'année auprès de nos financeurs habituels : CAF, Région, Département, SIGEIF, Etat pour les projets éligibles.

- **Le FCTVA**, calculé sur la base des montants d'investissement et de fonctionnement réalisés en 2018 (890 K€).
- **La Taxe d'aménagement**, qui est fonction des programmes immobiliers réalisés sur la ville (220 K€/an).
- Le remboursement partiel par l'aménageur de l'ilot Longueil du coût de réalisation de la voirie intérieure prévu dans la convention de projet urbain partenarial actant le versement au titre de la réalisation des équipements publics d'une participation fixée à 435 836 € dont la première part sera versée en 2019 à hauteur de 143 826 €.

- **les cessions :**

- ✓ **Les recettes certaines :**

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 décembre 2017, a acté le principe d'une cession de la résidence sise 54 rue du Tir à la SA d'HLM l'immobilière du Moulin Vert pour un montant de 19,4 M€. Par mesure de prudence, cette cession ne sera pas inscrite au BP 2019 mais ultérieurement.

Dès lors que cet immeuble sera cédé, les recettes de la Commune seront amputées des recettes des loyers (609 K€ au titre du 1er semestre 2019) et bien évidemment également des dépenses relatives à l'entretien de cet immeuble (284 229 € pour le 1er semestre 2019) soit une diminution de plus de 320 000 €.

La Commune va également poursuivre la vente des parcelles attenantes à la résidence du 54 rue du Tir pour deux d'entre elles pour un peu moins de 45 K€. Rappelons que quatre d'entre elles ont déjà été cédées l'année dernière.

- ✓ **Les recettes à venir :**

Il est possible que la cession de la parcelle située place du marché à Cap 78 construction (3 M€) puisse intervenir en 2019. Par mesure de prudence, elle ne sera pas inscrite au BP 2019 et fera l'objet d'une décision modificative.

- De même, la Commune continuera de récupérer les avances versées au budget annexe du Rond Sévigné (1,632 M€), au fur et à mesure de la constatation des ventes. Il reste aujourd'hui 602 K€ à récupérer.

## IV. La gestion de la dette

A fin 2018, l'encours de la dette, en dehors des emprunts du 54 rue du Tir qui seront transférés au futur acquéreur, est de **3,5 M€** répartis sur 5 contrats soit une dette par habitant de **148 €**, la moyenne des communes de la même strate démographique étant de 1 134 €. Ce très faible endettement permet à la Commune de disposer de marges de manœuvre importantes pour continuer à investir et répondre ainsi aux demandes des Mansonniens.

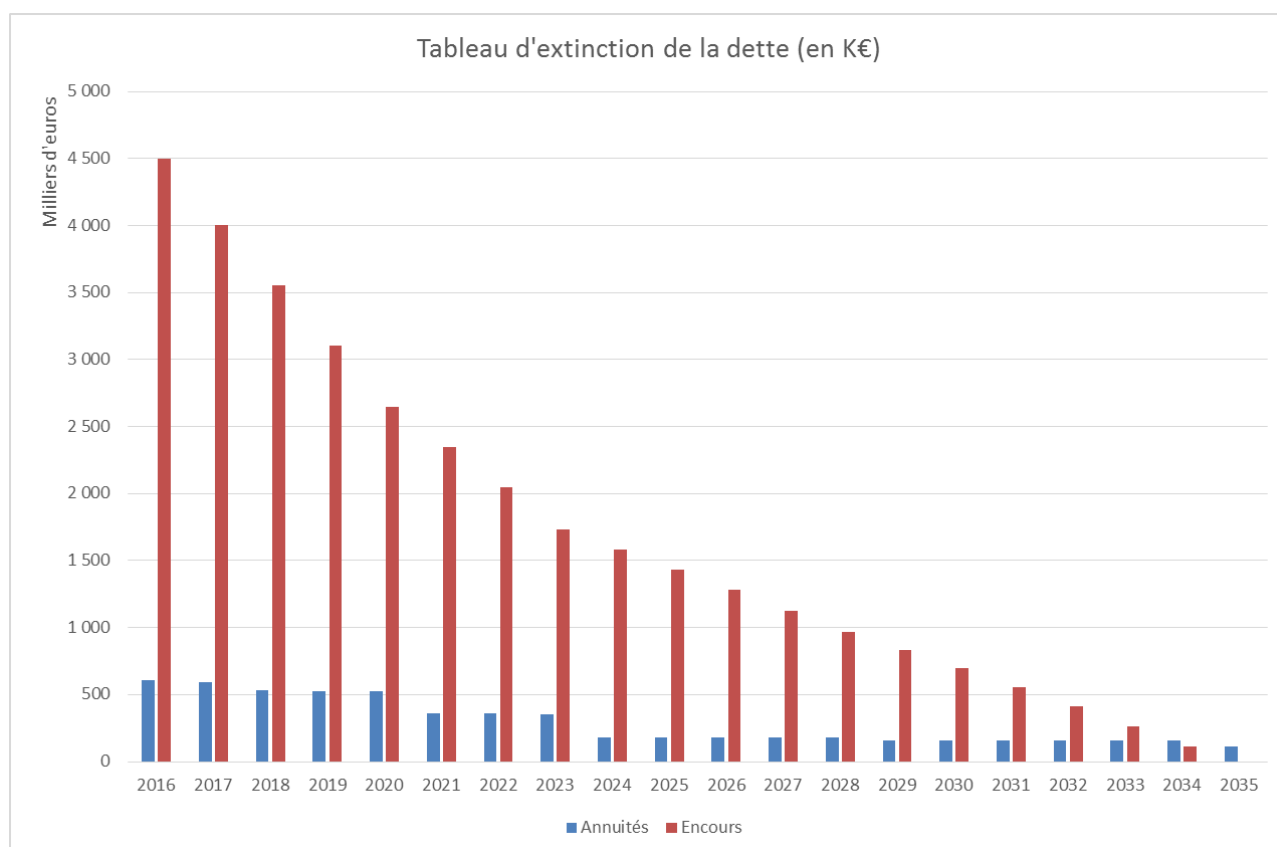
La structure de la dette est saine :

- 9,37 % de taux révisable sur Index EURIBOR 3 mois
- 82,39 % de taux fixe
- 8,24 % de taux zéro

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec les trois emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de la fin du bail emphytéotique du 54 rue du tir, la dette municipale se répartit ainsi qu'il suit entre les prêteurs :

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
Caisse d'épargne	767 252,82	17,20%
Banque postale	2 164 565,80	48,52%
Crédit agricole	333 333,29	7,47%
Caisse Nationale Assurance Vieillesse	263 217,30	5,90%
Caisse d'Allocations Familiales	30 000,00	0,67%
Caisse des dépôts et consignations 54 rue du Tir	902 933,78	20,24%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>4 461 302,99</b>	<b>100,00%</b>

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau contracté en 2018. Le tableau ci-après retrace l'état d'extinction de la dette sans les trois emprunts relatifs au 54 rue du Tir.



## **V. L'autofinancement**

A l'issue de l'exercice comptable 2018 la Commune devrait afficher en section de fonctionnement les résultats comptables suivants :

- Le résultat de l'exercice 2018 devrait dépasser les 6 M€.
- Avec la reprise des résultats antérieurs la Commune affichera un résultat supérieur à 12 M€.

En section d'investissement, les résultats devraient s'établir autour de :

- un excédent de l'ordre de 9 M€ ;
- un besoin de financement pour les reports de 3,696 M€.

Ces résultats s'expliquent par des recettes de fonctionnement dynamiques avec des droits de mutations supérieurs à 2,8 M€ et des bases fiscales qui progressent.

Les dépenses d'équipement 2018 se situent autour des 5,9 M€. L'année 2018 a en effet été consacrée à la poursuite des études de programmation des projets d'envergure que sont le futur espace culturel Malesherbes, le 4<sup>ème</sup> équipement sportif, le centre de loisirs clos Lainé et l'espace Ianchelevici.

Une partie du résultat 2018 sera aussi affectée en section de fonctionnement afin de compenser certaines baisses de recettes comme la Dotation Globale de Fonctionnement et également faire face à nos échéances à venir en matière de versement de surcharges foncières.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La loi Notré oblige les communes a transféré la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux Communautés d'Agglomération dont elles sont membres. L'année 2019 sera donc la dernière pour laquelle la Commune votera un budget pour le service public de l'assainissement.

#### Les orientations en fonctionnement :

**Les dépenses de fonctionnement** concernent principalement :

- les dépenses de personnel (72 K€) qui restent constantes par rapport à 2018.
- le règlement des intérêts de la dette : ce poste sera en baisse compte tenu que la Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2018 pour ce budget.
- la constatation d'amortissements (250 K€).

La principale recette est la redevance assainissement dont l'inscription budgétaire est légèrement revalorisée (+ 5 000 €) passant ainsi de 680 K€ en 2018, à 685 K€ en 2019.

#### Les orientations en investissement :

**Les dépenses d'équipement** concernent principalement la réfection de l'ovoïde rue du Mesnil (650 K€), la mise aux normes de l'assainissement dans la 2<sup>nde</sup> partie de la rue du Maréchal Foch (60 K€) et la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur (100 K€).

Elles seront entièrement financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

# VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

78605 CEDEX - YVELINES

-----

Le 13 février 2019

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La loi Notré oblige les communes a transféré la compétence de distribution de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération dont elles sont membres. L'année 2019 sera donc la dernière pour laquelle la Commune votera un budget pour le service public de l'eau.

#### Les orientations en fonctionnement :

**Les dépenses de fonctionnement** concernent principalement :

- L'achat d'eau auprès du SEDIF 10 000 € et l'entretien des équipements (5 K€) ;
- les dépenses de personnel (16 K€) qui restent constantes par rapport à 2018 (-2 000 €).
- la constatation d'amortissements (540 K€).

La principale recette est la part communale du prix de l'eau dont l'inscription budgétaire diminue de 10 000 € passant ainsi de 120 K€ en 2018, à 110 K€ en 2019.

#### Les orientations en investissement :

**Les dépenses d'équipement** concernent principalement le renouvellement de conduites d'eau potable avenue Mugnier Montaigne et Poniatowski (400 K€), ainsi que la poursuite du schéma directeur du service (24 K€).

Elles seront entièrement financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

#### Les orientations en fonctionnement :

La principale dépense concerne le forfait d'entretien des parkings et de collecte des redevances. Le montant annuel du forfait est fixé à 181 000 € HT.

Les autres dépenses de fonctionnement, dont le montant global est inférieur à 60 K€, concernent : des charges de copropriété pour le parking des Graviers, la taxe foncière, les frais bancaires pour les règlements en carte bleue et les interventions sur les équipements de péage, les dispositifs électriques et de sécurité incendie ainsi que les éventuels remboursements d'abonnements.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les usagers. Les deux parkings ont des taux de remplissage élevés, même si on constate depuis 2-3 ans une stagnation de la fréquentation. Le parking des Graviers fonctionne uniquement sur abonnements et le parking du PIR accueille à la fois des abonnés et des « horaires ».

Ces recettes dont le montant prévisionnel est de l'ordre de 400 K€ permettent de dégager un autofinancement qui peut être affecté en section d'investissement pour financer les travaux. A fin 2018, l'autofinancement disponible devrait dépasser les 760 K€.

#### Les orientations en investissement :

Des travaux vont être réalisés cette année avec :

- ① Le remplacement des caméras et du système de vidéoprotection au PIR
- ② un travail sur les accès et les sorties du PIR

Plus globalement, ces travaux y compris la possible réfection de l'étanchéité de la dalle devront être programmés en considération de la réflexion qui sera engagée sur la place de la gare routière, conduite par la CASGBS et intégrant la problématique du stationnement vélo sécurisé et des bornes de rechargement électriques.

# VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

78605 CEDEX - YVELINES

-----

Le 13 février 2019

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### BUDGET ANNEXE ROND SÉVIGNÉ

#### Les orientations en fonctionnement :

La Commune participe aux frais de l'Association Syndicale Libre (ASL) prévue dans le règlement du lotissement et dont l'objet est de prendre en charge la gestion des espaces, équipements et installations d'intérêt collectif du lotissement. La part représentative de la Commune dans cette ASL diminue au fur et à mesure des ventes. En 2019, la contribution communale à cette ASL devrait s'élever à environ 9 000 €.

En outre, la Commune continue d'avoir à sa charge l'entretien des parcelles restant à commercialiser (3 000 €) et le paiement des taxes foncières et ASP (1 300 €).

Par mesure de prudence, une enveloppe de « frais divers » sera également inscrite au budget.

Quant aux recettes, il ne reste plus que deux lots d'écuries à vendre. Ces ventes seront inscrites au fur et à mesure de leur constatation.

#### Les orientations en investissement :

Au 31 décembre 2018, il reste un montant à rembourser au budget principal de la Commune de **602 K€** sur un montant d'avances consenties d'1,633 M€.